Procès-verbal d'assemblée annuelle d'approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice 2025

ABAKRI BOUCHERIE

L'an 2026, le 30 juin, à 15 H, Mr ABAKRI MONSIF, HIBA GROUPE B.V. et M&F HOLDING B.V. associés de la société ABAKRI BOUCHERIE, société par actions simplifiées au capital de 7500 €, immatriculée au RCS d'Aix-En-Provence sous le numéro 984965574, et dont le siège social est situé à 1 BOULEVARD DES DEUX ORMES, 13100 AIX-EN-PROVENCE.

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2025,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- l'affectation du résultat ;

Première décision :

Les associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 et se soldant par un bénéfice de 8374 euros.

Les associés approuvent également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 453 euros et l'impôt correspondant s'élevant à 1 558 euros.

Deuxième décision :

Les associés décident d'affecter le bénéfice en report à nouveau.

Le report à nouveau créditeur s'élève à 14831 €.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par les associés et consigné sur le registre de leurs décisions.

Les associés

Mr ABAKRI MONSIF HIBA GROUPE B.V. M&F HOLDING B.V.

Abakri Boucherie
1, Bd des Deux Ormes
13090 Aix-en-Provence
04.42.50.03.92
RCS 984 965 574

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2065**
pour **2025**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS ABAKRI BOUCHERIE	1 BOULEVARD DES DEUX ORMES 13100 AIX EN PROVENCE
SIRET 9 8 4 9 6 5 5 7 4 0 0 0 1 0	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	10 385	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	certifié conforme à l'original *Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu AIX EN PROVENCE
	Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	

Abakri Boucherie
1, Bd des Deux Ormes
13090 Aix-en-Provence
04.42.50.03.92
RCS 984 965 574

IMPOT SUR LES SOCIETES — **N° 2065 bis 2025**

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées :				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8

I DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	52 238
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

N° 2067 (2025)

ANNÉE _____ **ou exercice**

Désignation de l'entreprise SAS ABAKRI BOUCHERIE — du 01012025

Adresse 1 BOULEVARD DES DEUX ORMES 13100 AIX EN PROVENCE — au 31122025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** **TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		**Bénéfices imposables** ❾	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ❿		- de l'exercice ❿	
- de l'exercice précédent ❿		- de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire

A AIX EN PROVENCE le _____

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Quadra

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** **N° 2033-A 2025**

Désignation de l'entreprise SAS ABAKRI BOUCHERIE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1 BOULEVARD DES DEUX ORMES 13100 AIX EN PROVENCE

Numéro SIRET * 98496557400010 — Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 10

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122024 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	5 258	030 170	5 088	
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	5 258	048 170	5 088	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060	31 000	062	31 000	30 000
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres * (3)	072	12 284	074	12 284	4 778
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	27 834	086	27 834	26 084
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	71 119	098	71 119	60 862
	Total général (I+II)		110	76 377	112 170	76 207	60 862

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 7 500	7 500
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126 323	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134 6 134	
	Résultat de l'exercice	136 8 374	6 457
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 22 331	13 957
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166 42 463	30 795
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169)	172 11 413	14 588
	Comptes courants d'associés	173	1 522
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 53 876	46 905
	Total général (I + II + III)	180 76 207	60 862

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 5 258
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	7 080		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — N° 2033-B 2025

Désignation de l'entreprise SAS ABAKRI BOUCHERIE — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2025 (12 mois)	Exercice N-1 clos le 31 12 2024 (12 mois)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210 : 1 086 037	
	Production vendue — biens	215	214 :	562 768
	Production vendue — services *	217	218 :	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222 :	
	Production immobilisée *		224 :	
	Subventions d'exploitation reçues		226 : 4 500	
	Autres produits		230 :	1 000
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232 : 1 090 537	563 768
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234 : 857 382	505 831
	Variation de stock (marchandises) *		236 : (1 000)	(30 000)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238 : 74 052	335
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240 :	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242 : 80 074	32 521
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 253)		244 : 749	
	Rémunérations du personnel *		250 : 62 015	42 229
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252 : 6 712	5 091
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)		254 : 170	
	Dotations aux provisions		256 :	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262 : (1)	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264 : 1 080 153	556 008
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270 : 10 385	7 760
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280 :	
	Produits exceptionnels (IV)		290 :	
	Charges financières (V)		294 :	
	Charges exceptionnelle — dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300 : 453	139
	Charges exceptionnelle — dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VI)		306 : 1 558	1 164
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310 : 8 374	6 457

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 : 8 374 — 314 :

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles *	322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	1 558
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	453
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997 :
	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138		342 :
	(FRR)France Ruralités Revitalisation(art.44 quindecies A) 181 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		
	Dont Divers* ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992		350 :
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352 : 10 385	354 :
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)	356 :	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :		360 :
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370 : 10 385	372 :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS ABAKRI BOUCHERIE 31/12/2025

Détail des réintégrations diverses		
Amendes et pénalités		453
Total des réintégrations diverses	**330**	453

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABAKRI BOUCHERIE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462 5 258	464	466 5 258	5 258
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492 5 258	494	496 5 258	5 258

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552 170	554	556 170
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572 170	574	576 170

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Quadra

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Désignation de l'entreprise : SAS ABAKRI BOUCHERIE — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B — 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870		

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	59 734
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	58 671
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2025

(5)

Désignation de l'entreprise : SAS ABAKRI BOUCHERIE			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/01/2025	et clos le : 31/12/2025	Durée en nombre de mois	1 \| 2

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	3
dont apprentis	657	1
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 086 037
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	1 086 037
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	4 500
Variation positive des stocks	111	1 000
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	5 500
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	940 898
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	43 396
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	(1)
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	984 292
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	107 245
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	1 086 037	Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence	024	01/01/2025	160	31/12/2025	
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant [x] *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2025 N° SIRET 98496557400010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABAKRI BOUCHERIE

ADRESSE (voie) 1 BOULEVARD DES DEUX ORMES

CODE POSTAL 13100 VILLE AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

N° 2033-G 2025

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 **(1)**

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2025 **N° SIRET** 98496557400010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABAKRI BOUCHERIE

ADRESSE (voie) 1 BOULEVARD DES DEUX ORMES

CODE POSTAL 13100 VILLE AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(répété 10 fois)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 10	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 088		5 088	
21820000 Matériel de transport	5 258		5 258	
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	170-		170-	
TOTAL I	5 088		5 088	
MARCHANDISES	31 000	30 000	1 000	3.33
37100000 Marchandises (ou groupe) A	31 000	30 000	1 000	3.33
AUTRES CREANCES	12 284	4 778	7 506	157.10
40100000 Fournisseurs		4 778	4 778-	100.00-
43735000	2 804		2 804	
44567000 Crédit de T.V.A. à reporter	2 400		2 400	
45500000 Associés Comptes courants	7 080		7 080	
DISPONIBILITES	27 834	26 084	1 750	6.71
51200000 Banques CAISSE EPARGNE	27 149	15 877	11 273	71.00
53000000 Caisse	685	10 208	9 523-	93.29-
TOTAL II	71 119	60 862	10 256	16.85
TOTAL GENERAL	76 207	60 862	15 345	25.21

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 10	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	7 500	7 500		
10130000 Cap. souscrit appelé, versé	7 500	7 500		
RESERVE LEGALE	323		323	
10610000 Réserve légale	323		323	
REPORT A NOUVEAU	6 134		6 134	
11000000 Report à nouveau(solde crédit)	6 134		6 134	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	8 374	6 457	1 917	29.68
TOTAL I	22 331	13 957	8 374	60.00
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	42 463	30 795	11 668	37.89
40100000 Fournisseurs	42 463	30 795	11 668	37.89
DETTES FISCALES ET SOCIALES	11 413	14 588	3 175-	21.77-
42100001 Rémun. BELKADI FARID	1 351	1 699	348-	20.47-
42100002 Rémun. BOUDJENANE ABDEL	244	224	20	8.96
42100003 Rémun. BOURHAYEL SAMIH	31	1 621	1 590-	98.10-
42100004 Rémun. ARABAI SOULIMANE	1 495	1 553	58-	3.75-
42100005 Rémun. BENBACHIR Abderre	1 101	789	312	39.51
42100006 Rémun. BENDIDI MOHCINE	157		157	
43100000 Sécurité sociale	3 880	3 049	831	27.26
43720000 CAISSE DE PREVOYANCE	997	997		
43730000 AG2R	599	1 177	578-	49.11-
44210000		22	22-	100.00-
44400000 Etat Impôts sur les bénéfice	1 558	1 164	394	33.85
44551000 T.V.A. à décaisser		2 293	2 293-	100.00-
COMPTES COURANTS D'ASSOCIES		1 522	1 522-	100.00-
45500000 Associés Comptes courants		1 522	1 522-	100.00-
TOTAL III	53 876	46 905	6 971	14.86
TOTAL GENERAL	76 207	60 862	15 345	25.21

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 10	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
VENTES DE MARCHANDISES	1 086 037		1 086 037	
70705500	1 086 037		1 086 037	
PRODUCTION VENDUE DE BIENS		562 768	562 768-	100.00-
70100001 VENTES DE PRODUITS FINIS 10%		54 196	54 196-	100.00-
70100002 VENTES DE PRODUITS FINIS 5,5%		508 572	508 572-	100.00-
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 500		4 500	
74000000 Subventions d'exploitations	4 500		4 500	
AUTRES PRODUITS		1 000	1 000-	100.00-
79100000 Transf charges d'exploitation		1 000	1 000-	100.00-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 090 537	563 768	526 769	93.44
ACHATS DE MARCHANDISES	857 382	505 831	351 550	69.50
60700000 Achats de marchandises	72 463	227 384	154 921-	68.13-
60702000 ACHATS MARCHANDISES 5.5%	784 919	278 448	506 471	181.89
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	1 000-	30 000-	29 000	96.67
60370000 Variation stocks marchandise	1 000-	30 000-	29 000	96.67
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	74 052	335	73 717	NS
60100000 Achats stockés Matières prem.	74 004	235	73 769	NS
60224000 Fournitures de magasin	48	101	52-	51.91-
AUTRES CHARGES EXTERNES	80 074	32 521	47 553	146.22
60500000 Achats de matériel, équipement	476		476	
60611010 ABONNEMENTS EDF EAU GAZ	8 919	6 160	2 759	44.79
60630000 Fournit entretien petit équipt	69	499	430-	86.21-
60630500 ACHATS PETIT OUTILLAGE MICRO		252	252-	100.00-
61300000 Locations	27 215	20 013	7 202	35.99
61400000 Charges locatives et copropr.	2 100	1 575	525	33.33
61600000 Primes d'assurances	697	139	558	401.71
61601000 ASSURANCES ENTREPRISE		175	175-	100.00-
61800000 Divers	24 133		24 133	
61810000 Documentation générale	3		3	
62000000 Autres services extérieurs	210		210	
62260000 Honoraires	4 143		4 143	
62270000 Frais d'actes et contentieux		50	50-	100.00-
62400000 Transports biens,collect pers.	556		556	
62410000 Transports sur achats	20		20	
62500000 Déplacements,mission réception	18	20	1-	5.64-
62510000 Voyages et déplacements		59	59-	100.00-
62600000 Frais postaux et de télécomm.	1 853		1 853	
62610000 FRAIS DE TELEPHONE	30	771	741-	96.12-
62700000 Services bancaires et assimilé	4 520	1 164	3 356	288.44
62780000 Aut frais et comm prestat serv	5 114	1 645	3 469	210.89
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	749		749	
63511000 Taxe professionnelle	253		253	
63515000 CFE	496		496	

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 10	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	62 015	42 229	19 786	46.85
64110000 Salaires, appointements	62 015	42 229	19 786	46.85
CHARGES SOCIALES	6 712	5 091	1 620	31.83
64510000 Cotisations à l'URSSAF	2 023	1 864	159	8.52
64520000 Cotisations aux mutuelles		748	748-	100.00-
64530000 Cotisation caisses de retraite	944	668	276	41.33
64535000	1 098		1 098	
64540000 Cotisations aux ASSEDIC	2 647	1 812	836	46.12
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	170		170	
68112000 Dot. amort. Immob corporelles	170		170	
AUTRES CHARGES	1-		1-	
65000000 Autre chge de gestion courante	1-		1-	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 080 153	556 008	524 145	94.27
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	10 385	7 760	2 624	33.82
CHARGES EXCEPTIONNELLES	453	139	314	225.89
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité	453	139	314	225.89
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 558	1 164	394	33.85
69500000 Impôts sur les bénéfices	1 558	1 164	394	33.85
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	8 374	6 457	1 917	29.68